



Cannabis à usage médical

L'Assemblée nationale a autorisé fin 2019 une expérimentation de l'usage médical du cannabis en France (article 43 de la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019). L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) s'y était montrée favorable en juillet 2019. Fin mars 2021, un décret du Ministère des Solidarités et de la Santé a précisé les modalités de mise en œuvre réglementant la disponibilité (voir les liens en bas du communiqué). Le but est d'évaluer le dispositif d'accès au cannabis médical et non l'efficacité du cannabis médical même si des premières données cliniques françaises seront collectées

Le cannabis

Depuis la découverte du cannabis dans les années 1940 et l'identification de son principal constituant psychoactif en 1964, le delta-9-THC (THC), on sait que plusieurs substances sont indépendamment produites dans la plante formant la famille des cannabinoïdes comprenant d'autres substances naturelles distinctes, essentiellement le cannabidiol (CBD) et le cannabinoïde (CBN). De fait, le cannabis est un terme générique qui recouvre des plantes très différentes par leur composition contenant de nombreuses molécules différentes, dont certaines, seules ou associées, ont des vertus thérapeutiques. De nombreuses données suggèrent que le système cannabinoïde est impliqué dans la modulation de la douleur via l'activation de récepteurs principalement localisés au niveau du système nerveux central (CB1), et également le long des voies de la douleur (CB2) au niveau des neurones afférents primaires et de la moelle épinière. Leur activation permet une modulation de l'activité synaptique des voies sensibles de la douleur. Il est aussi actif sur l'hypertonie musculaire de la spasticité en modulant les afférences excitatrices.

A côté des cannabinoïdes d'origine végétale, il existe des endocannabinoïdes, molécules endogènes capables de se lier aux récepteurs du cannabis et d'activer les voies de signalisation qui y sont couplées. Les deux principaux endocannabinoïdes sont l'anandamide, un agoniste des récepteurs CB1, et le 2-arachidonyl glycérol (2-AG), un agoniste des récepteurs CB1 et CB2. Les endocannabinoïdes ne sont pas des neurotransmetteurs classiques ; leur synthèse et leur métabolisme suggèrent plutôt un rôle de neuromodulateur puisqu'ils sont synthétisés «à la demande» et qu'ils ne sont pas stockés. Les endocannabinoïdes agissent de façon rétrograde au niveau synaptique pour inhiber la libération de neurotransmetteurs tels que le glutamate, le GABA, la glycine, la noradrénaline, la sérotonine, l'acétylcholine et de nombreux neuropeptides

Cannabis médical

Lorsque l'on parle cannabis médical (terme plus adapté que cannabis thérapeutique), on parle non pas d'une substance isolée mais d'une association de molécules dans une indication précise. On fabrique des médicaments très différents les uns des autres par leur composition. Le cannabis médical répond à des standards pharmaceutiques, il est prescrit par des médecins et délivré par des pharmaciens. On parle de produits qui ont des niveaux de preuve d'efficacité thérapeutique suffisant et qui relèvent de la classe des stupéfiants comme la morphine. Ils ont ainsi des intérêts thérapeutiques et des profils différents.

La frontière n'est souvent pas évidente pour le grand public entre cet usage médical et la vente de "cannabis bien-être" voire de « cannabis récréatif », qui se positionne sur un créneau économique pour des produits qui contiendraient majoritairement du CBD. Ils ne peuvent normalement pas être commercialisés en France sauf s'ils sont d'origine purement synthétique.

Cannabis médical et SLA

Selon l'arrêté d'octobre 2020 d'application de la loi de décembre 2019, la SLA n'est pas nommément citée comme pouvant bénéficier de l'expérimentation, seules les indications suivantes sont listées :

- douleurs neuropathiques réfractaires aux thérapies (médicamenteuses ou non) accessibles ;
- certaines formes d'épilepsie pharmaco-résistantes ;
- certains symptômes rebelles en oncologie liés au cancer ou au traitement anticancéreux ;
- situations palliatives ;
- spasticité douloureuse de la sclérose en plaques ou des autres pathologies du système nerveux central.

Cependant, douleurs neuropathiques réfractaires, spasticités douloureuses dans une « pathologie du système nerveux central » et situations palliatives sont 3 conditions que l'on peut rencontrer au cours de la SLA. On peut donc considérer que si l'une de ces conditions justifie d'une prescription médicale chez une personne atteinte de SLA, cette personne peut bénéficier de l'expérimentation mise en place à condition de respecter les procédures de prescriptions et d'utilisation décrites, et les produits utilisables.

Une liste des centres habilités à prescription est donnée sur le site de l'ANSM (voir ci-dessous liste des structures de référence), il s'agit principalement de centres antidouleurs, de secteurs palliatifs et de services de neurologie appartenant à un centre hospitalier. Les médecins travaillant dans ces centres sont habilités à prescrire sur ordonnances sécurisées similaires à celles utilisées pour prescription de morphine. Une dérogation peut être délivrée par les Autorités de santé après formation spécifique.

Les médicaments à base de cannabis utilisés pendant l'expérimentation sont produits à cet effet par des fournisseurs sélectionnés par l'ANSM et soumis à des contrôles. Ils contiennent du THC et du CBD dosés selon des concentrations définies pour l'expérimentation. Ces médicaments sont donc différents des préparations de CBD seul, produites sans contrôle, proposées à la vente sur internet. Ils peuvent se présenter sous l'une des 3 formes suivantes : pour inhalation par vaporisation, pour prise orale en capsule ou équivalent et pour prise orale sublinguale.

Liens sur les textes de référence :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042434518>
- <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/cannabis-a-usage-medical>
- <https://ansm.sante.fr/actualites/lancement-de-lexperimentation-du-cannabis-a-usage-medical-lansm-publie-la-liste-des-200-structures-de-reference>